

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

SOUTIEN A LA GESTION D'EQUIPEMENT (DSP)



Objectif

Accompagner la gestion d'équipements en DSP par les structures de la FFN.

Actions éligibles [intitulé]

- Gestion d'équipement aquatique
- Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement (pour les ligues)

Public cible [bénéficiaires]

- Tous publics

Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Composition de l'équipe intervenante (salariés, diplômes fédéraux, ...) [moyens humains]
- Modalités de conventionnement pour la gestion [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, partenaires financiers, ...) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** - gestion d'équipement, l'indicateur attendu est **le bilan d'activité et le bilan financier de l'équipement**.